



STRASBOURG, SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014

34^e Assemblée Générale

**ADMD**

50, rue de Chabrol - 75010 Paris

Services administratifs :

du lundi au vendredi de 9h à 19h

et le samedi de 9h à 12h

Tél. : 01 48 00 04 16

ADMD - Écoute :

du lundi au vendredi de 10h à 19h

et le samedi de 10h à 12h

Tél. : 01 48 00 04 92

Fichier national des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : infos@admd.net**Site :** www.admd.net**Blog :** www.admdblog.fr[@AdmdFrance](https://twitter.com/AdmdFrance) - [@JeunesADMD](https://twitter.com/JeunesADMD)

Retrouvez toujours plus d'informations
en temps réel sur notre blog : www.admdblog.fr
et suivez-nous sur twitter : [@AdmdFrance](https://twitter.com/AdmdFrance)

Éditorial

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de la Seine le 18 avril 1980, dont le siège social est au numéro 50 de la rue de Chabrol, à Paris (75010).

Directeur de la publication :

Jean-Luc Romero

Responsable de la rédaction :

Jacques Besset

Coordinateur de la rédaction :

Philippe Lohéac

Tél. : 01 48 00 04 16

Secrétaire de la rédaction :

Sandrine Arrault

Conception graphique :

Richard Cousin

Photos de couverture :

© Alexi Tauzin - Fotolia.com

Impression :

Imprimerie Arlys

12, rue Gustave-Eiffel

95190 Goussainville

Tirage : 53 500 exemplaires

Abonnement annuel :

26 € pour les adhérents

(cotisation incluse)

10 € pour les non-adhérents.

50 € pour les personnes

morales.

Le numéro : 2,5 €.

Dépôt légal :

À parution

Les textes signés
n'engagent que la
responsabilité de
leur auteur.

L'été arrive. Certains d'entre vous vont partir. D'autres, moins chanceux, vont devoir rester chez eux ; la maladie, la fatigue, la crise économique ne prennent pas de congés. Je leur adresse une pensée particulière.

Une fois encore, notre rentrée sera riche en événements. « 100 fois remettre sur le métier son ouvrage », diront les uns. « Ne rien lâcher », diront les autres. Tant que nos gouvernants n'auront pas respecté leur promesse légitime de donner à chaque citoyen le droit de choisir les conditions de sa propre fin de vie, parce que la vie se termine, nous devons rester mobilisés.

Mobilisés grâce à cette lettre, encartée en page 3 de ce Journal, à envoyer au Premier ministre, Manuel Valls. Elle reprend les termes de celle que les membres de notre comité d'honneur lui ont déjà envoyée. Mettez votre nom et votre signature. Timbrez l'enveloppe. Si vous le pouvez, ajoutez votre propre témoignage. Les fins de vie de ceux que nous avons aimés ont été parfois si douloureuses...

Mobilisés lors de pique-niques militants que le conseil d'administration a proposé à vos délégués d'organiser à la rentrée. Moment convivial et de solidarité. Moment de rencontre avec d'autres adhérents de l'ADMD. Moment de médiatisation si nous avons des images colorées à offrir aux journalistes.

Mobilisés lors d'une grande réunion publique que nous souhaitons organiser à Paris à l'automne. En mars 2012, la réunion au Cirque d'Hiver a été un grand succès. Si nous trouvons la salle adéquate, nous souhaitons de

nouveau faire une démonstration de force. Mobilisés lors de la désormais traditionnelle Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, le dimanche 2 novembre. Ce sera la septième édition...

Bien sûr, nous vous sollicitons souvent. Certains nous en font le reproche. Pourtant, nous répondons ainsi à tous ceux de nos adhérents qui nous demandent plus d'actions, plus de modernité, plus d'audace. Nous sommes au 21^e siècle. Les temps changent. Nous ne pouvons pas militer comme il y a 20 ans. Nous devons nous adapter comme savent le faire les adversaires de notre ultime liberté. Nous devons être plus offensifs.

François Hollande a évoqué en janvier dernier une loi de consensus : nous n'en voulons pas. Comment faire plaisir à tout le monde sur un sujet si important ? La légalisation de l'avortement fut-elle consensuelle ? Et l'abolition de la peine de mort ? Le consensus, c'est la facilité, la mollesse, l'insatisfaction générale érigée en doctrine de gouvernement... Nous n'acceptons pas qu'une fois encore Jean Leonetti soit chargé de préparer un texte sur la fin de vie. Nous devons frapper fort. Nous en avons la capacité militante et les moyens financiers.

Au nom de notre conseil d'administration, je vous souhaite un bel été, un temps de repos autant que possible pour chacun d'entre nous.

Jean-Luc Romero,
président,
délégué pour le 12^e arrondissement de Paris
[@JeanLucRomero](https://twitter.com/JeanLucRomero)

Du côté de...



COMMUNIQUÉ DU 23 JUIN 2014

L'ADMD TRAHIE PAR LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DE NOMMER JEAN LEONETTI POUR RÉFORMER LA FIN DE VIE

ELLE NE SOUTIENDRA PAS UNE LOI LEONETTI DE GAUCHE

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité et son président, Jean-Luc Romero, se sentent trahis par la décision du Gouvernement de confier à l'un des plus farouches opposants à la légalisation de l'aide active à mourir, Jean Leonetti, la mise en œuvre de la proposition 21.

Manuel Valls, en 2009, François Hollande, en 2012, se sont exprimés très clairement en faveur d'une loi du choix et de la liberté en fin de vie.

Comment imaginer que Jean Leonetti fera la critique de la loi qui porte son nom et accordera aux plus de 90% des Français qui sont favorables à la légalisation de l'euthanasie ce droit légitime de disposer de son propre parcours de fin de vie ? En 2008, il avait déjà dû évaluer sa loi et avait conclu qu'elle était parfaite mais pas connue !

Le président de la République, en voulant ménager chèvre et chou, se trompe sur le plan humain et politique et prend le risque d'être de nouveau livré à une frange religieuse et non représentative de notre pays.

L'ADMD ne soutient pas cette nomination qu'elle juge inefficace, dangereuse et contraire aux promesses de campagne faites et en appelle aux parlementaires pour voter enfin une loi d'ultime liberté et ne pas se résoudre à une loi Leonetti de gauche.

Dernière minute

- Le Conseil d'Etat a donné à Vincent Lambert le droit d'être respecté dans sa volonté, exprimée plusieurs fois avant son accident, de ne pas être artificiellement maintenu en vie dans le cas où il se trouverait en état de grande dépendance.
- La cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques a acquitté le docteur Bonnemaïson et a reconnu qu'il avait agi par compassion envers ses patients en fin de vie.
- Lors des Solidays (cf. p. 10), notre secrétaire général, Christophe Michel, a interpellé



© Mathieu Delmeestre

le président de la République en visite au Festival, sur sa proposition 21. Durant ces 3 jours, plus de 1500 cartes postales signées pour François Hollande ont été collectées.

SOMMAIRE

P.2	Éditorial
P.3	Du côté de...
P.4	Actualités
P.8	Convocation à la 34 ^e assemblée générale
P.9	Agenda du président
P.10	Commission Jeunes
P.11	Cahier détachable : 7 ^e semaine de mobilisation
P.15	Commission juridique
P.17	Commission soignants
P.18	Vie internationale
P.20	Nouvelles de l'étranger
P.21	Courrier des lecteurs
P.24	Point de vue

Avec ce numéro :

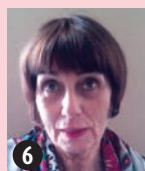
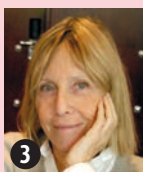
Le supplément annuel consacré aux rapports de l'exercice 2013, un ou deux bulletins de vote (recto), une ou deux enveloppes bleues de vote et une ou deux enveloppes blanches de correspondance.

Actualités

Nouveaux délégués

Nommés par le Conseil du 14 juin 2014 :

- 1 Marc Bugey, pour l'Orne
- 2 Madeleine Condamine, pour les Bouches-du-Rhône
- 3 Jacqueline Jencquel, pour le 7^e arrdt de Paris
- 4 Michel Neveu, pour la Mayenne
- 5 Patrick Soyer, pour le Calvados
- 6 Paule Villette, pour la Haute-Garonne



Les délégations orphelines

Au 30 juin 2014

Ces délégations n'ont plus aujourd'hui de délégué(e) ; si vous êtes intéressé(e) par le poste, appelez Sandrine Arrault, au 01 48 00 04 16 (description de la mission en bas de la page).

Hautes-Alpes : 207 adhérents

Creuse : 92 adhérents

Lozère : 114 adhérents

Haute-Marne : 81 adhérents

Pyrénées-Orientales : 606 adhérents

Paris 1^{er} : 53 adhérents

Paris 17^e : 407 adhérents

Seine-Saint-Denis : 838 adhérents

Val-d'Oise : 696 adhérents

La Martinique : 44 adhérents

L'ADMD RECHERCHE SES FUTURS DÉLÉGUÉS CONTACT | Sandrine Arrault | Tél. : 01 48 00 04 16 | Courriel : s.arrault@admd.net

MISSION

- Le rôle des délégués est de soutenir l'action définie par l'assemblée générale de l'ADMD et mise en œuvre par son conseil d'administration sous l'autorité de son président en sensibilisant l'opinion publique.
- Le délégué est le porte-parole de l'association dans sa délégation.
- Le délégué est amené, dans le cadre de la Charte des délégués qui est adossée aux statuts de l'association, à organiser des

manifestations sur le territoire de la délégation. Pour cela, il peut constituer une équipe de délégués adjoints.

CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

- Être adhérent de l'association dans la délégation, en partager les valeurs laïques et humanistes et respecter la Charte du délégué.
- Savoir utiliser un ordinateur et avoir une adresse électronique.

TYPES D'ACTION

- Campagnes de sensibilisation, réunions publiques, manifestations

symboliques (2 novembre), relais des opérations d'information et de communication mises en place par le conseil d'administration.

PROFIL DU CANDIDAT

- **Expérience** : gestion de projet et expériences associatives sont un plus.
- **Qualités** : dynamique, apte à superviser une équipe (idéalement aux alentours de 3 personnes) ; capacité à prendre la parole en public.

CONDITIONS

- **Statut** : bénévolat
- **Durée du mandat** : un an minimum, renouvelable
- **Salaire / Indemnité** : néant / bénévolat - remboursement intégral des frais engagés.
- **Document à envoyer** : lettre de motivation

Le Centre national de l'association assure les tâches matérielles pour les délégués (envoi de courrier aux adhérents, mise sous pli, gestion du fichier...).



« C'est avec une immense tristesse que nous avons appris la disparition de notre ami Marc Blondel, membre de notre comité d'honneur. Sa voix nous manquera dans notre quête de la liberté. »

Avec Marc Blondel, une grande voix laïque, écoutée et respectée, s'éteint. Il manquera à notre République.

Avec le décès de Marc Blondel, c'est une grande voix de notre République laïque qui s'éteint. Membre du comité d'honneur de l'ADMD, Marc Blondel, immense syndicaliste, était aussi très

engagé dans les combats de liberté, et donc celui de l'aide active à mourir dont il était un partisan très mobilisé et intransigeant.

Alors que notre pays connaît un retour dangereux du religieux, contraire à nos principes républicains, Marc Blondel savait s'opposer avec vigueur et

détermination, et rappeler nos valeurs de respect, de tolérance et de liberté. Président de l'ADMD, je dis mon immense tristesse qu'une telle voix disparaisse de notre vie publique. Et de perdre un ami remarquable. Sa voix manquera cruellement dans les grands débats de société à venir.

Jean-Luc Romero

À Régine Deforges, notre marraine de cœur



Lors des trente ans de l'ADMD nous avons publié, souvenez-

vous, un numéro anniversaire où parrains et marraines nous ont fait parvenir un texte de solidarité et de fidélité au combat que nous menons tous, inlassablement, pour une mort digne. Régine Deforges en était,

plus émouvante et sincère que jamais. Elle évoquait alors ces « héros » qui affrontèrent, pour la France, la mort en face, les yeux grands ouverts, sûrs du don qu'ils faisaient de leur vie. Aujourd'hui, Régine à son tour est tombée. Personne ne l'a condamnée que le destin lui-même. Mais ce qui fait écho, à mes yeux, avec ces héros, c'est son engagement farouche,

infatigable pour la liberté qui l'a toujours animée. Régine, mon amie, ma sœur d'écriture, ma compagne de combat, je salue ici ton parcours de femme, d'écrivain et d'éditeur, pour qui, en effet, la liberté se conjugue à l'infini ! Je salue le courage qu'il t'aura fallu pour continuer d'aimer, d'écrire, de publier, au mépris des conventions, du carcan des bonnes mœurs et de la censure dont, à une certaine époque,

tu as payé le prix... Cette liberté, tu l'as faite tienne, cette liberté tu la voulais aussi pour la mort, bien sûr. C'était, disais-tu, « pour qui aime la vie une question d'honneur » de ne jamais baisser la tête ni les yeux pour l'ultime voyage. Tête haute tu as vécu, et tête haute tu demeureras dans nos esprits, à jamais, notre marraine de cœur.

Noëlle Châtelet

Nous avons appris avec regret, le décès de 3 anciens délégués de l'Admd

• **Georgette Arbogast**, déléguée pour le Bas-Rhin de juin 2003 à juin 2006.

• **Raymond Créma**, délégué pour Monaco de novembre 1996 à mai 2010.



• **Claude Walter**, délégué pour la Moselle de novembre 1997 à mars 2012.

Le président de l'Admd et son conseil d'administration adressent, à leurs familles, leurs condoléances attristées.

Dernière minute : Nous avons appris avec tristesse le décès de notre ami, Maurice Agulhon, historien, membre de notre comité d'honneur.

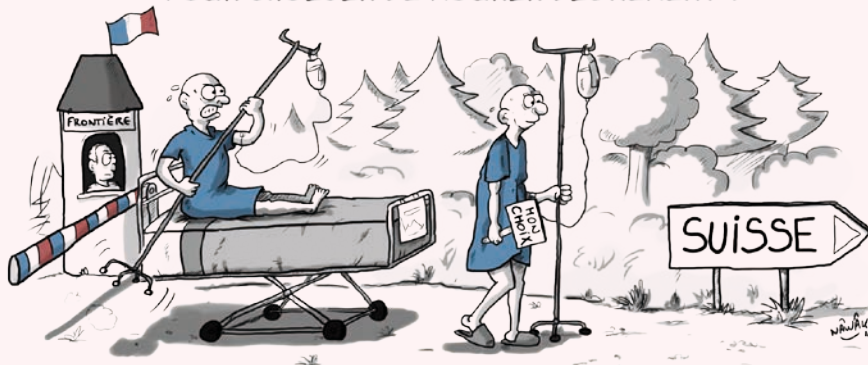
« Une image vaut mille mots »

Confucius a dit un jour, « Une image vaut mille mots ». L'ADMD, comme bien d'autres associations, trouve dans ce moyen de communication que sont les dessins à message militant, l'opportunité de faire réfléchir et de dénoncer des situations qui doivent l'être. Ces dessins militants sont diffusés sur internet grâce au blog de l'ADMD et sur le réseau social Twitter, et sont donc vus par des milliers d'internautes.

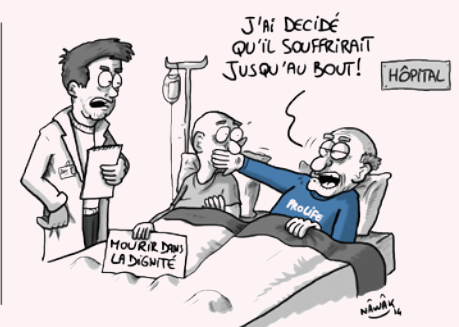
SOLIDAIRES JUSQU'AU BOUT DES PERSONNES EN FIN DE VIE



EST-CE NORMAL DE DEVOIR FUIR SON PAYS POUR CHOISIR DE MOURIR DIGNEMENT ?



INÉGAUX FACE À LA MORT



IVG, EUTHANASIE... NE LES LAISSEZ PAS DÉCIDER POUR VOUS !

Ils ont rejoint notre comité d'honneur :



FRÉDÉRIC CHAUSSOY

Il fut l'un des médecins de Vincent Humbert, celui qui aida Marie Humbert à respecter la volonté de Vincent de ne plus être maintenu dans un état de survie. Ce geste provoqua la modification de la loi d'alors et conduisit au vote de la loi du 22 avril 2005, améliorant les conditions de la fin de vie dans notre pays mais laissant encore trop de place à l'acharnement et à la décision pour autrui. Frédéric Chaussoy milite pour qu'une loi permette à chacun de choisir les conditions de sa propre fin de vie. Son témoignage, lors du 17^e congrès des ADMD à Paris à l'automne 2008, a marqué les esprits des congressistes, français et étrangers.



« Je suis fier de rejoindre l'ADMD qui se bat depuis des années pour que nous puissions gagner notre ultime liberté, celle de choisir librement notre mort. »
Frédéric Chaussoy



VÉRONIQUE MASSONEAU

Députée de la Vienne engagée aux côtés de l'ADMD depuis de nombreuses années, elle a pris plusieurs initiatives parlementaires (proposition de loi, question au Gouvernement...) afin de rappeler que le droit du citoyen est aussi celui de décider de sa propre fin de vie. D'origine belge, naturalisée française, elle a accompagné des proches en fin de vie, dans le cadre de la loi votée en 2002 en Belgique. Elle en a tiré la force et la sérénité qui motivent son action en faveur de l'ultime liberté.

« Le droit de mourir dans la dignité, c'est le droit de disposer de son ultime liberté ; c'est permettre de respecter le choix de tout être humain face à la souffrance. C'est pour cela que je me bats aux côtés de l'ADMD. »
Véronique Massonneau



Stone et son mari
Mario d'Alba

STONE

Chanteuse populaire, Stone est également une militante engagée pour le droit de mourir dans la dignité. Administratrice de l'ADMD de 2009 à 2013, elle est déléguée pour le 2^e arrondissement de Paris depuis 2008. Cette année-là, au mois d'avril, elle participe avec son complice Charden et Jean-Luc Romero, président de l'ADMD, à l'émission de Michel Drucker au cours de laquelle il sera longuement question de notre association et de sa revendication pour une loi de liberté. Dès qu'elle le peut, Stone participe aux manifestations de l'ADMD et lui apporte son énergie.

« Nous nous sommes engagés à l'ADMD pour que chacun puisse décider, en son âme et conscience, de la manière de finir sa vie dans le respect de ses choix et de sa dignité. »
Stone

Décisions du conseil d'administration de l'Admd



Ordre du jour de la réunion du 8 mars 2014

- Compte rendu de la mobilisation du comité d'honneur (cf. page 9)
- Compte rendu de la 7^e Semaine de mobilisation (cf. pages 11 à 14)
- Nomination de nouveaux

membres du comité d'honneur (cf. page 7)

- Questions des délégués au conseil d'administration
- Discussion sur la stratégie des mois à venir dans l'optique du dépôt d'un projet de loi par le Gouvernement

Ordre du jour de la réunion du 14 juin 2014

- Fixation de l'ordre du jour de la 34^e assemblée générale (cf. page 8)
- Présentation et vote des résolutions soumises à l'assemblée générale
- Nomination de nouveaux délégués (cf. page 4)
- Questions des délégués au conseil d'administration

34^e Assemblée Générale de l'ADMD à Strasbourg



association pour le droit de mourir dans la dignité
Association agréée par le ministère de la santé pour représenter les usagers de santé

50, rue de Chabrol - 75010 Paris
Services administratifs (du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h) : 01 48 00 04 16
ADMD-Ecoute (du lundi au vendredi de 10h à 19h) : 01 48 00 04 92
Fichier national des directives anticipées : 01 48 00 09 89
Site : www.admd.net • Blog : www.admdblog.fr • Twitter : @AdmdFrance

Paris, le 27 juin 2014

AVIS DE CONVOCATION A LA 34^{EME} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ADMD

Conformément aux articles 4 des statuts et R.5 du règlement intérieur, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire des adhérents de l'ADMD qui se réunira :

le samedi 13 septembre 2014, à partir de 9 heures 30
à Strasbourg (Bas-Rhin)
dans les salons de l'Hôtel Mercure Palais des Congrès
(20, place de Bordeaux - Strasbourg)

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant, arrêté par le conseil d'administration (réunion du samedi 14 juin 2014) :

- présentation du rapport moral (*publié dans le supplément à votre Journal n°129*),
- présentation du rapport d'activités (*publié dans le supplément à votre Journal n°129*),
- présentation du rapport du commissaire aux comptes, du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (*publiés dans le supplément à votre Journal n°129*),
- affectation de l'excédent au report à nouveau,
- présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2014 (*publié dans le supplément à votre Journal n°129*),
- quitus entier et sans réserve au Conseil de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- questions diverses.

J'espère vous retrouver nombreux.

Très fidèlement.

Jean-Luc Romero
Président

NB : N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'adhérent ou, à défaut, d'une pièce d'identité.
34^{ème} assemblée générale de 9h30 à 12h00, réunion publique de 14h00 à 17h00

Le détail des résolutions figure sur le bulletin de vote, joint au supplément.

Rencontres



Jean-Luc Romero était l'invité, les 4 et 5 avril derniers, de notre déléguée pour la Haute-Vienne, Nicole Labarre, et de son équipe très mobilisée, à l'occasion du salon du livre de Limoges.



Dîner du 4 mars avec les membres du Comité d'honneur
1^{er} rang : Bruno Masure.

Accroupis : France Keigel, Stone, Dominique Bériot, Jean-Luc Romero, Christophe Michel

Assis : Benoîte Groult, Noëlle Châtelet, Irène Frain, Claude Sarraute

Debout : Mario d'Alba, Léonard Keigel, Charles Libman, Christian Rauth, Guy Bedos, Pierre Bergé, Muquette Dini, Dominique Fernandez, Louis Bériot, Philippe Lazar

Agenda du président de l'Admd

À RETENIR 6 septembre 2014 : opération « 100 pique-niques pour notre ultime liberté »
13 septembre 2014 : 34^e assemblée générale à Strasbourg (Bas-Rhin)
2 novembre 2014 : 7^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité

4 mars 2014	Dîner avec les membres du comité d'honneur (Paris)
8 mars 2014	Réunion du conseil d'administration de l'ADMD (Paris)
9 mars 2014	Tractage dans le cadre de la 7 ^e Semaine de mobilisation (Paris)
18 mars 2014	Réunion publique à Paris 20 ^e
20 mars 2014	Réunion publique à Bruxelles (Belgique)
4 et 5 avril 2014	Salon du livre de Limoges - stand de l'ADMD (Haute-Vienne)
9 avril 2014	Réunion publique à Paris 18 ^e
11 avril 2014	Réunion publique à Rodez (Aveyron)
9 mai 2014	Réunion publique à Toulon (Var)
10 mai 2014	Assemblée générale de l'ADMD-Luxembourg à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
12 mai 2014	Conférence organisée par une mutuelle à Paris 3 ^e
13 mai 2014	Réunion du bureau de l'ADMD
16 mai 2014	Réunion des délégués de l'ADMD de la région Bretagne à Lorient (Morbihan)
16 mai 2014	Réunion publique à Lorient (Morbihan)
20 mai 2014	Rendez-vous avec une députée de Seine-Maritime (Paris)
24 mai 2014	Réunion publique à Nantes (Loire-Atlantique)
29 mai 2014	Rencontre avec le président de la RtD-E à Amsterdam (Pays-Bas)
30 mai 2014	Rencontre avec la présidente de la NVVE à Amsterdam (Pays-Bas)
3 juin 2014	Assemblée générale de Dignity in Dying à Londres (Grande-Bretagne)
14 juin 2014	Réunion du conseil d'administration de l'ADMD (Paris)
16 juin 2014	Réunion publique à Sens (Yonne)
17 juin 2014	Rencontre avec les membres du comité d'honneur (Paris)
30 juin 2014	Séminaire des salariés (Paris)



RESPONSABLES : DAMIEN DELMER & CHRISTOPHE MICHEL

COMMISSION JEUNES



LES JEUNES DE L'ADMD VOUS PRÉSENTENT MAX !

Lors de la semaine de mobilisation nationale de l'ADMD, des jeunes de l'ADMD furent présents sur le terrain du 3 au 9 mars en France et plus particulièrement dans les rues de Paris, avec la nouvelle mascotte des Jeunes de l'ADMD : L'Ours Max.

Suivez-le sur twitter @LOursMax

RETOUR EN PHOTO SUR...

La réunion de travail des Jeunes de l'ADMD pour préparer les actions de l'été, le 12 avril dernier ...



L'intervention de Christophe Michel, co-responsable des Jeunes de l'ADMD, lors d'une réunion publique à Asnières, à l'invitation de Sylvain Grosbois, délégué de l'ADMD pour les Hauts-de-Seine (partie nord).

LE MONTANT DE LA COTISATION JEUNES EST DE SEULEMENT 5 EUROS PAR AN !

À suivre... Notre actu

Une première !



Pour la première fois de l'histoire de l'Admd, une équipe de jeunes a couru pour notre ultime liberté lors des « 10 kms de l'Equipe » à Paris, le 15 juin dernier... Les avez-vous encouragés ?

On continue...

Comme les années précédentes, les jeunes de l'ADMD ont tenu un stand dans le village associatif des Solidays, sur l'hippodrome de Longchamp du 27 au 29 juin 2014. Avec toujours plus d'animations pour interpeller les jeunes sur la question de notre ultime liberté.



Poke Me sur Facebook et Twitter :

  @JeunesADMD | www.JeunesADMD.fr | jeunes@admd.net

Rédaction : Christophe Michel, Aurélien Saidi et Geoffroy Krych.

3-9 MARS 2014

7^e semaine de mobilisation

Comme chaque année, nos 130 délégations se sont mobilisées. Cette année, du 3 au 9 mars, plus de 180 actions de proximité (tractages, réunions publiques) ont eu lieu afin de sensibiliser les Français sur la question de la fin de vie et leur rappeler qu'il est possible, comme en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, de mourir selon sa propre conception de la dignité.

Ces nombreuses rencontres nous confortent dans l'idée que nos concitoyens n'ont jamais été aussi inquiets pour leur fin de vie et par le «mal mourir français», que nous dénonçons depuis plus de 30 ans.

Les sondages le disent depuis des années et nous l'avons encore entendu sur le terrain, les Français sont largement favorables à une légalisation de l'aide active à mourir; la dynamique est plus que jamais du côté des militants de l'ultime liberté.

Et tout comme les militants de l'ADMD, les Français sont dans l'attente. Ils attendent que le président Hollande mette en œuvre sa proposition 21. Les citoyens attendent une loi qui protégera les malades et respectera enfin leurs décisions. En somme, ils attendent une loi qui évitera les drames de la fin de vie.

L'ADMD remercie ses bénévoles de toute la France, plus déterminés et mobilisés que jamais, et ne peut que regretter, encore cette année, certaines intimidations d'opposants qui ont fait pression pour empêcher nos tractages.



1



2



3

- 1 & 2 Belfort (Territoire-de-Belfort)
- 3 Bourg-en-Bresse (Ain)



4



5



6



7



8



9



10



11

Vous pouvez détacher les agrafes, ici.



12



13



14



15



16



17

- 4 Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)
- 5 & 12 Paris 12^e
- 6 Perpignan (Pyrénées-Orientales)
- 7 Saint-Tropez (Var)
- 8 Panazol (Haute-Vienne)
- 9 Tarbes (Hautes-Pyrénées)
- 10 Chambéry (Savoie)
- 11 Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
- 13 Courbevoie (Hauts-de-Seine)
- 14 Saint-Astier (Dordogne)
- 15 Isle (Haute-Vienne)
- 16 Vesoul (Haute-Saône)
- 17 Ajaccio (Corse)



18



19



20



21



22

18 Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor)

19 Poitiers (Vienne)

20 Paris 11^e21 Paris 19^e

22 Bordeaux (Gironde)

23 Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)

24 Vichy (Allier)

25 Limoges (Haute-Vienne)



23



24



25



RESPONSABLES : MICKAËL BOULAY & FRANÇOISE ROLLIN

COMMISSION JURIDIQUE

1 Le rôle « itinérant » de la commission



Je profite de la présente page pour vous présenter un pan de l'activité de la commission juridique : la participation à des conférences ou des débats.

En qualité de co-responsable de cette commission avec Françoise Rollin, je suis régulièrement amené à me déplacer dans toute la France. Ci-dessus en février 2013 avec Françoise nous étions invités par Francine Noël, déléguée de l'ADMD pour l'Indre, à Châteauroux.

Ci-dessous, en novembre 2013 à Limoges avec la déléguée pour la Haute-Vienne, Nicole Labarre aux côtés de Philippe Maddaleno, médecin en unité de soins

palliatifs. Devant une salle comble, une conférence autour du thème de l'euthanasie et du droit a été donnée. Parmi l'auditoire une question est revenue, à savoir si une personne souffrant de

dépression gardait la capacité juridique pour choisir sa fin de vie. Le 22 février dernier je me suis rendu à Sarlat (photo ci-contre) où l'ADMD avait été invitée par l'association France Liberté pour une conférence-débat sur « *Le droit de mourir dans la dignité est-il une revendication légitime du peuple ?* ». Devant près de 200 personnes j'ai pu apporter un éclairage sur la partie juridique en présence notamment d'Erika Preisig



représentante de l'association suisse Lifecircle. Je salue ici le travail de notre déléguée pour la Dordogne, Dominique Attingré.

Enfin, le 17 mai, j'étais présent à Lille lors d'une conférence sur la bioéthique pour une table ronde sur « *Le droit de mourir dans la dignité* » en présence de Jacqueline Herremans (présidente de l'ADMD-Belgique). Si la commission réalise ce travail itinérant, elle présélectionne actuellement des adhérents « juristes » pour préparer des groupes de travail, lesquels répondront prochainement par le biais d'article à la question relative à la dépression et à la capacité.

Mickaël Boulay,
administrateur



2

Le rôle « étude » de la commission

ÉTAT D'AVANCEMENT

Dans le dernier numéro de notre Journal, nous vous avons informés de notre décision de restructurer et dynamiser la commission juridique pour tenir compte des nouveaux développements du débat sur la nécessité d'une nouvelle loi.

Nous avons déjà évoqué dans le cadre de la « *fiche pratique* » les conséquences sur la validité des directives anticipées, et en même temps sur leur nécessité accrue, entraînées par les affaires judiciaires en cours, l'affaire Mercier et l'affaire Lambert.

Notre choix des deux axes de travail que nous vous avons annoncés :

- réflexion ponctuelle sur le thème du droit et de l'euthanasie,
- projection juridique sur les évolutions de la structure de l'ADMD en cas de choix législatif sur le suicide assisté.

... est donc cohérent et nous paraît de plus répondre à un certain nombre de vos préoccupations.

Pour mettre ce plan en œuvre, Mickaël Boulay et moi-même avons, au cours d'une réunion à Paris, effectué une sélection parmi des adhérents dont le domaine de compétence juridique pourrait recouper ces thèmes.

Nous avons établi une liste de dix noms, avons sollicité leur adhésion à notre projet, et comptons tenir prochainement notre première table ronde.

Notre premier sujet de réflexion sera donc, comme nous l'avons prévu, « *la notion de dépression en droit* » ; il a été induit par l'affaire Mercier, dans laquelle le parquet souhaitait rechercher si le consentement de la patiente n'était pas limité du fait d'un état dépressif. Nous savons que nos opposants soutiennent que, malgré des directives anticipées claires et réitérées, un patient en fin de vie peut avoir un jugement altéré, une lucidité obscurcie par la souffrance et/ou un état dépressif, et que leur volonté n'est plus acceptable.

Ce raisonnement est la porte ouverte à toutes les dérives visant à aller contre la liberté que nous revendiquons ; nous avons vu que dans certains cas, un majeur protégé (sous tutelle) peut se voir empêché de diriger, comme le prévoit la loi, sa vie personnelle, y compris sa santé ; nous savons que les directives anticipées de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer sont remises en question, au prétexte qu'elles étaient peut-être déjà atteintes au moment de la signature.

Françoise Rollin

NOUVEAU

ADMD-Écoute ouvert également le samedi !



Le service ADMD-Écoute, devant l'afflux d'appels téléphoniques et les nombreuses questions des Français concernant les directives anticipées, est ouvert à présent tous les samedis de 10h00 à 12h00, depuis le 22 mars 2014.

Joël Seguin assurera la coordination de cette permanence.

L'occasion de rappeler le numéro d'appel 01 48 00 04 92 de notre service d'écoute, ouvert donc du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.



RESPONSABLE : FRANCINE NOËL

COMMISSION SOIGNANTS

Trop souvent, nous apprenons, après coup, que des adhérents sont décédés dans des conditions indignes, d'une part parce qu'elles ne correspondaient pas à leur souhait légitime – mais pas encore légal – de disposer de leur propre fin de vie, et d'autre part parce que les souffrances ne leur ont pas été épargnées alors que la loi du 22 avril 2005, renforcée par le décret du 29 janvier 2010, permet l'utilisation de la morphine et de sédatifs afin de soulager les douleurs, même si cela doit provoquer la mort.

En effet, la loi 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite loi Leonetti, prescrit par son article 2 et introduit à l'article L. 1110-5 du code de la santé publique, la disposition suivante : « Si le médecin constate qu'il ne peut soulager la souffrance d'une personne, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, qu'en lui appliquant un traitement qui peut avoir pour effet secondaire d'abrèger sa vie, il doit en informer le malade, sans préjudice des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 1111-2, la personne de confiance visée à l'article L. 1111-6, la famille ou, à défaut, un des proches. »

Et, selon l'article 2 du décret 2010-107 du 29 janvier 2010 relatif aux conditions de mise en œuvre des décisions de limitation ou d'arrêt des traitements à visée curative, et d'un arrêt de la nutrition et de l'hydratation (considérées par la médecine française comme des traitements), « le médecin met en œuvre les traitements, notamment antalgiques et sédatifs ».

Ces protocoles – double effet et sédation terminale ou en phase terminale, selon les auteurs – conduisent inévitablement à la mort car le patient est endormi profondément, inconscient, et « la médecine se retire », c'est-à-dire qu'il n'y a plus ni traitement, ni hy-

dratation, ni alimentation ; seuls demeurent les soins de confort. Et chacun des acteurs a parfaitement conscience de l'issue, sans toutefois en connaître l'échéance. Notre commission Soignants – qui regroupe des médecins et des infirmiers militants de l'ADMD – est là pour vous aider et vous conseiller pour une bonne application de la loi actuelle – que nous combattons néanmoins pour sa dureté et son hypocrisie – qui permettra, à minima, d'éviter certains drames de la fin de vie.

« Notre commission Soignants – qui regroupe des médecins et des infirmiers militants de l'ADMD – est là pour vous aider et vous conseiller »

Pour cela, c'est une évidence, il faut que nous soyons saisis. Soit vous pouvez joindre votre délégué dont les coordonnées vous sont rappelées régulièrement, soit vous pouvez joindre le service ADMD-Ecoute, au 01 48 00 04 92. Qui peut nous appeler ? La personne de confiance est celle qui pourra le plus légitimement agir. Un membre de la famille égale-

ment. Le médecin de famille, aussi. Quel document avoir en sa possession ? La copie des directives anticipées de la personne en fin de vie, renouvelées le cas échéant. Qui pourra agir ? Selon la loi, le cas échéant les personnes de confiance, dans l'ordre de leur désignation, puis les membres de la famille. Nos médecins conseillers pourront appeler les médecins traitants ou hospitaliers qui n'appliqueraient pas la loi pour leur rappeler le protocole de sédation, si nécessaire. Nous vous rappelons que la loi actuelle étant si mal faite, seuls ont accès au dossier médical le patient et sa famille. Mais en aucun cas la personne de confiance, alors que son avis, toujours aux termes de la loi Leonetti, prime sur l'avis de la famille. Paradoxe...

A défaut, pour le moment, de bénéficier d'une véritable aide active à mourir, humaine, compassionnelle et souhaitée, la loi Leonetti permet de hâter la mort lorsque la mort arrive. Mais il faut pour cela que chacun reste acteur de sa propre fin de vie, vigilant quant à celle de ses proches, et ne se laisse pas imposer des protocoles, des thérapeutiques et des interventions qui ne seraient ni souhaitables, ni souhaitées.

Francine Noël,
administratrice,
déléguée pour l'Indre
@Admd36



Membre de la fédération européenne des associations pour le droit de mourir dans la dignité (RtD-E) et de la Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir dans la dignité (WFRtDS).

Vie internationale

Interview d'Erika Preisig, présidente de l'association Lifecircle et de la fondation Eternal Spirit, à Bâle (Suisse)

**PAR JACQUELINE JENCQUEL, ADMINISTRATRICE DE L'ADMD
PROPOS RECUEILLIS LORS D'UN PASSAGE EN FRANCE**

Jacqueline Jencquel : Erika, tu es médecin et tu aides des personnes à mourir. Certains de tes confrères pensent que ce n'est pas compatible. Qu'en penses-tu, toi ?

Erika Preisig : La mort fait partie de la vie. Lorsque la vie n'est plus que souffrances, je pense que c'est un geste médical important d'aider un patient qui en fait la demande, à mourir sans douleur et sans risque.

JJ : Pourquoi est-ce que la mort est taboue en France, en Allemagne et dans le Royaume-Uni ?

EP : Les lobbies religieux et les comités d'éthique ont trop de pouvoir et les personnes concernées ne peuvent pas se défendre ni faire valoir leurs droits. Et puis on évoque la mort que quand elle pointe son nez.

JJ : En Suisse on considère que les associations qui aident au suicide rendent service à la société et qu'elles en font partie. Pourquoi est-ce tellement différent chez nous ?

EP : La religion catholique et l'idée que la souffrance est rédemptrice et qu'elle ne doit pas être écourtée fait plus partie des mœurs chez vous que chez nous. En Suisse on s'est habitué à parler de la mort. Lorsqu'on voit le pourcentage de membres d'Exit par rapport à la population suisse, on parle de 80.000 adhérents pour une population de 8.000.000. C'est un pourcentage bien plus élevé que les associations françaises.

JJ : Quelle est la situation pour le suicide des personnes âgées ?

EP : On en parle et en général, nous ne refusons pas. Par contre ce n'est accepté ni par les autorités, ni par les comités d'éthique ni par les groupes religieux.

JJ : À partir de quel âge peut-on justifier qu'on a assez vécu ?

EP : Il n'y a pas de règles, mais si quelqu'un a plus de 80 ans et souffre de plusieurs pathologies invalidantes, il n'y aura aucun problème pour l'accompagner dans une mort choisie.

JJ : Que faut-il pour adhérer à Lifecircle ?

EP : Des directives anticipées, une pièce d'identité et 45 euros. Par contre, lorsqu'on demande une assistance au suicide, il faut envoyer un certificat de naissance, un certificat de mariage (ou de veuvage, divorce ou célibat) et une attestation de domicile. Il faut aussi écrire une lettre pour expliquer les raisons de cette demande.

JJ : Lorsque tu fais ta première visite chez le patient, faut-il qu'il ait un dossier médical dans lequel on voit qu'il a une maladie incurable, des douleurs insupportables ou un pronostic fatal ?

EP : Il faut qu'il ait envoyé son dossier médical auparavant ainsi qu'une demande écrite justifiant sa

demande, qu'il décrive la nature de sa maladie ainsi que les différents traitements qu'on lui a fait suivre. Il doit bien expliquer pourquoi la vie lui est devenue impossible à supporter. Lorsqu'il a reçu un feu vert provisoire et qu'il a payé 2.600 euros pour les frais, je lui rends la première visite.

JJ : Quel est en général l'intervalle entre ta première visite et le feu vert définitif ?

EP : Je donne le feu vert après avoir regardé le dossier médical. Ça ne sert à rien que je rende visite à un patient qui risque de ne pas avoir le feu vert. Si le feu vert est donné, il reste provisoire et je ne rends visite au patient que s'il est trop malade pour passer deux nuits en Suisse, qui sont nécessaires pour me voir ainsi qu'un deuxième médecin. Nous ne pouvons pas nous déplacer pour chaque patient. Ça dépend de l'urgence de la situation.

JJ : Qui peut accompagner le patient en Suisse ?

EP : Autant de personnes que le patient le souhaite. Il faut au moins une personne pour identifier le patient après l'accompagnement.

JJ : J'ai visité, comme Jean-Luc Romero, président de l'ADMD en France, la maison dans laquelle tu fais les

accompagnements. Elle est très belle, très chaleureuse. C'est comme ça que le ressentent les patients ?

EP : Oui, ils se sentent bien, car ce n'est pas l'atmosphère d'un hôpital.

JJ : Si ce n'est la tristesse de la séparation, as-tu déjà eu des patients désespérés ou sont-ils plutôt sereins et tranquilles ?

EP : Tous ceux qui vont mourir sont soulagés et contents. Ceux qui restent, par contre, sont tristes. S'ils ont eu assez de temps pour se préparer à la mort de leur proche, c'est plus facile.

JJ : Que dis-tu après, aux proches ?

EP : Nous expliquons, consolons, rassurons...

JJ : As-tu déjà eu le sentiment de prendre, toi, la décision ? Ou un proche ? Est-ce le patient qui décide jusqu'au bout ?

EP : C'est toujours le patient qui décide jusqu'à la fin.

JJ : Tu as écrit au président de la République française, François Hollande, à deux reprises. A-t-il réagi ?

EP : Il a répondu chaque fois. Je vais encore lui écrire une troisième lettre. Nous devons tout faire pour que les gens ne soient plus obligés de s'exiler pour mourir.



JJ : Que pouvons-nous faire pour faire bouger les choses en France ?

EP : Parler, s'exprimer à voix haute et ne pas aider des patients dans la clandestinité, pratique toujours source de tensions et d'angoisses. Il faut militer plus haut et plus fort pour obtenir une loi applicable à chacun.

JJ : Qui sont nos opposants ?

L'Eglise ? Les lobbies pharmaceutiques ? Les maisons de retraite ? Les soins palliatifs ?

EP : L'Eglise, les comités d'éthique, peut-être les médecins qui pratiquent les soins palliatifs.

JJ : En France, les soins funéraires font des campagnes publicitaires avec les mots suivants : « préparez votre mort »... Ils veulent dire que vous pouvez choisir votre cercueil. Et si c'était la mort elle-même que nous préparions au lieu de seulement choisir le cercueil ?

EP : En parler ouvertement, en privé et en public. Voilà comment bien préparer sa mort, suite inévitable de la vie.

JJ : Chère Erika, je te remercie au nom de tous ceux de mes compatriotes qui souhaitent une mort dans la dignité à laquelle ils n'ont pas droit, chez nous.



Jean-Luc Romero et Jean Huss, président de l'ADMD luxembourgeoise et député, lors de l'assemblée générale de l'ADMD-L à Esch-sur-Alzette le samedi 10 mai 2014.



Conférence sur la fin de vie à Bruxelles, le 20 mars 2014. Jean-Luc Romero est entourée de Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD-Belgique, et de Véronique Massonneau, députée de la Vienne.

Nouvelles de l'étranger

PAR FRANÇOISE STELLER

BELGIQUE

Le 12 février 2014, la Chambre des Représentants belge a voté par 86 voix pour, 44 contre et 12 abstentions, la loi, déjà adoptée par le Sénat en 2013, qui permet aux mineurs de demander l'euthanasie et de l'obtenir, selon des critères très rigoureux bien entendu. Cette loi complète la loi votée en 2002 sur la fin de vie ouvrant le droit à l'euthanasie pour les adultes, tel que le souhaitait le Conseil d'Etat du Royaume.

SUISSE

La Cour d'Appel de Neuchâtel a annulé une condamnation prononcée en juillet 2013 contre un médecin qui avait prescrit à un patient de 89 ans une dose létale

de pentobarbital sans avoir eu auparavant un diagnostic suffisant.

GRANDE-BRETAGNE

Un projet de loi autorisant dans certaines conditions le suicide assisté en Angleterre et au Pays de Galles devrait être présenté au Parlement avant l'été. Ce projet est porté par Charles Falconer, membre de la Chambre des Lords et ancien ministre travailliste. Les députés seraient libres de leur vote, sans consignes de leur parti. Le gouvernement est en majorité contre, ainsi que, bien sûr, l'Eglise anglicane.

CANADA

• Le Parlement du New Hampshire a rejeté par 219 voix contre 66 un

projet de loi autorisant le suicide assisté. A Ottawa, la Cour Suprême Fédérale examine le recours de deux femmes qui ont contesté la constitutionnalité du code criminel qui interdit l'euthanasie et l'aide à mourir. Au Québec, le débat se poursuit. Un avocat, Me Edward Chung, atteint de SLA, s'est rendu en Suisse pour mourir. Avant son départ, il avait adressé une lettre à ses collègues en leur demandant de la publier pour prendre part au débat sur un projet de loi qui permettrait l'aide médicale à mourir.

• **Québec** : le 5 juin 2014, la loi concernant les soins de fin de vie a été votée par le Parlement, par 94 voix pour et 22 contre.

- Les textes, publiés sous la seule responsabilité de leur auteur, ne doivent, en aucun cas, être le support d'attaques personnelles ou de diffamation.
- Pour une publication dans le n°131 du Journal, ils doivent être envoyés avant le **17 octobre**

2014 à l'adresse suivante :
Courrier des lecteurs - ADMD - 50, rue de Chabrol - 75010 Paris.

- Le comité de lecture sélectionne les articles qui doivent être courts, c'est-à-dire pas plus d'une page manuscrite ou une ½ page dactylographiée,

et accompagnés du nom et du numéro d'adhérent de leur auteur.

- Les lettres doivent **IMPÉRATIVEMENT** porter la mention manuscrite : **COURRIER DES LECTEURS - ACCORD DE PUBLICATION**

Courrier des lecteurs

« Je suis née le 1^{er} septembre 1923. Je ne suis devenue une adulte que grâce à l'aide des adultes qui m'ont accueillie. Merci pour la Vie. J'ai vécu 87 ans - et pour l'heure la vie a un sens - une valeur - j'ai ma « tête » et mes jambes. Merci ma vie ! Je sais aussi depuis des dizaines d'années après un long et grave travail de réflexion, je sais que la vie pour chaque être à un début et une fin. C'est bien, chacun est un maillon de cette chaîne extraordinaire. Ainsi vont les siècles de la Vie. Aujourd'hui, ma dignité d'adulte, qui n'est plus celle de mes premiers mois d'arrivée en ce monde (se nourrir soi-même, contenir ses sphincters, avoir « sa tête » pour vivre), ma dignité, j'affirme, demande la liberté - liberté au fronton de ma nation république - de mourir quand je dirai « je jette l'éponge » « je lâche prise ».

Je n'impose à personne mon sens de la Vie - mais pour moi - et j'ai signé, résigné chaque année, mon testament de vie (ADMD)

DILEMME POUR LE GRAND DÉPART

C'est un cas douloureux que vécut un médecin Dont nous sommes amis, qui plus est, voisins. Docteur, il l'était bien, et des corps et des âmes, Docteur par son savoir, et docteur en les drames.

Une patiente âgée, au cancer incurable,
Cherchait avec les siens une main secourable.
« La rumeur bien-pensante rejette mon désir
Qui est, je vous supplie, d'être aidée à mourir.
La douleur incessante, qui me harcèle tant,
Me fait voir, en la mort, un bien être apaisant ».

Notre ami, qui avait, par son savoir immense,
Rendu à ses malades tant et tant d'espérance,
Fut alors partagé, devant cette détresse,
Entre feu Hippocrate et spontanée sagesse ;
Il aida donc la pauvre à mourir dignement,
Et tout le personnel, en l'hôpital, vraiment
S'en vint, lors d'un procès, le traiter d'assassin !

Je suis bien jeune encore pour avoir un avis,
Mais je crois fermement en la joie qu'est la vie.
Et lorsqu'elle n'est plus, y a-t-il goût de vivre
Quand la douleur est là, sans espoir de survivre,
Et qu'on sait que la mort doit achever la vie ?
Il faut, légalement, ouvrir l'euthanasie.

**Lisa Monti-Allemandou (classe de 3^e),
Collège d'Arsonval, Brive**

= ma dignité est de cesser
ma vie lorsque, ou plutôt si
la mort prend du retard !!!
avant de vivre au milieu de
mes excréments, ne sachant

plus manger, me mouvoir
au moment opportun...
La loi arrive devant vous.
Je désire ardemment qu'on
parle et qu'on entende ceux

et celles que vous allez
devenir. L'avancée en âge,
le grand vieillissement
nous le vivons aujourd'hui !
Ne laissons pas au corps
médical le droit de dire
« non ». Laissons dans
la clarté, dans le choix
assumé, la liberté de dire :
que la mort soit ! et
qu'elle soit !
**Eliane Ducloz
(décédée en mars 2014),
Paris**

ATROCITÉS ORDINAIRES

« Depuis trois ans, atteint
de la maladie de Parkinson,
François Nourrissier
agonisait dans une clinique
parisienne... La peau sur
les os, la bouche presque
édentée, les yeux hallucinés,
il était saisi de volcaniques
quintes de toux. La fin de
sa vie fut un supplice et,
pour ceux qui l'aimaient,
un calvaire » (L'Obs'
24/02/2011). En 2010, le
cinéaste Mario Monicelli
qui, à 95 ans, ne supportait
plus d'être charcuté, s'est
jeté d'un 5^e étage. Sale
coup pour les adversaires
de l'euthanasie.
« En Allemagne, les directives
anticipées sont rédigées de
façon formelle, notariée,

et le médecin a l'obligation de les respecter » (Le Point 23/01/2014).

Vouloir mourir dans la dignité, quelle prétention insupportable ! Grâce à Dieu, les Français n'en sont pas encore là.

**Jacques Galanis,
Céret**

Je relève dans le n° 128 – mars 2014, page 21 (courrier des lecteurs), une idée qui me paraît tout à fait intéressante, voire VITALE : « Ne serait-il pas plus simple de demander à chacun d'inscrire sur sa carte VITALE sa décision en cas de coma ?

En ce qui me concerne : ne pas me réanimer svp.

J'ai plusieurs exemples invraisemblables autour de moi de réanimations inutiles et nocives.

Une approche des instances compétentes a-t-elle eu lieu ? L'organisation d'une pétition à ce sujet pour faire pression me semblerait tout à fait nécessaire.

Merci donc à Michèle Gentelet, Paris 20^e, pour sa suggestion.

**François Geier,
Paris 17^e**

Je connais votre association par bouche à oreille depuis environ 15 années. Je savais que j'y adhérerai un jour. Et ce jour est arrivé, suite à un décès - sûrement comme très souvent - décès d'un très proche puisque... papa.

[...] Je me sens « plus aimante », « plus humaine » peut-être que d'autres qui accueillent ces instants avec détachement. Respecter,

soulager, c'est juste faire son travail.

Si je passe à l'adhésion, aujourd'hui, c'est pour essayer de faire évoluer cette loi qui ne tient absolument pas compte de l'intéressé, à savoir : le malade.

Certes, les souffrances physiques sont traitées mais la détresse morale...

l'anxiété des jours à attendre avant le dernier... Qu'en fait-on ? Discours médical « bien-pensant » : « on ne souffre pas », donc... on attend tranquillement ?

Comment le médecin peut-il en être certain ? L'activité cérébrale, même mauvaise, existe encore : que peut penser le malade dans ce cas ? Trop faible pour parler mais encore vivant.

Pour avoir souvent évoqué ce problème, je sais que nous sommes nombreux à tenir le même discours.

La souffrance physique est une chose. La détresse morale due à « sa propre déchéance » en est une autre.

Elle est ignorée.

On vole la fin de vie des patients.

On est libre de nos choix, dans notre vie au quotidien.

On est libre de notre corps (amour, grossesse), j'espère pour toujours.

[...] Et on ne peut choisir sa sortie !!

Aimer ses proches, aimer « ses malades », c'est respecter leur choix avant tout !

[...] L'idéal, pour une personne âgée, serait de quitter ses proches, gentiment installée dans sa chambre, avec tous les siens à ses côtés, en sachant

que, le moment décidé, l'infirmière et le médecin peuvent aider à franchir le cap dans la sérénité et sans stress. Et avec l'Amour des siens.

[...] Voilà. Un cri du cœur... Pas un règlement de compte. Pas d'animosité vis-à-vis des médecins.

Juste l'envie de faire évoluer les mentalités.

De plus en plus de gens (même très croyants) pensent la même chose.

Alors pourquoi les Français sont encore les retardataires... après la gestion de la douleur... où nous étions aussi les derniers ou presque à la prendre en compte ?

**Marie-Thérèse Brunel,
Saint-Avé**

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Je vous ai précédemment adressé une lettre où je vous exprimais les raisons de mon engagement dans un combat que je défends depuis des années !

Quoique proche de l'UMP, je vous disais avoir voté pour vous, par déception certes, mais aussi par « espoir ». J'ai vécu plus de sept ans dans cette ville de Rouen qui fût la vôtre.

Je devais, après l'avoir quitté, revenir travailler au CHU Charles-Nicolle, un remplacement en réanimation...

Pour avoir travaillé dans cette équipe responsable, lucide, je dois dire ne pas comprendre le drame actuel concernant le jeune homme accidenté, depuis près de huit ans en état de respiration assistée.

Est-ce vivre que demeurer

sous la dépendance d'une machine ? La vie d'un être humain ne se définit pas par un réflexe physiologique... Mais quelle mère est celle qui accepte que la vie de son fils se résume à cela ? Je puis témoigner... en 1993 mon fils était transporté à l'hôpital Beaujon : perforation du poumon... et coma quelques heures plus tard ! L'équipe médicale a été parfaite, mais jamais je n'aurais accepté un acharnement de ce genre. Lorsque j'aborderai plus tard ce problème avec lui, il me dira : « j'ai confiance en toi ! Je sais que tu n'aurais pas accepté de me voir diminué et je t'en suis reconnaissant... ». Si l'on

veut bien supposer que la notion de Dieu existe ! Qu'a-t-il à voir avec une machine ! Le problème de la fin de vie divise ; et alors ? En son temps, l'avortement aussi. Et pourquoi ne pas accepter enfin une philosophie laïque où la vie ne fut pas sous la dépendance de Dieu... Je suis de nature indépendante et libre. Cependant, quoique ma détermination fut grande et mon engagement d'importance, on peut difficilement mener à bien une tâche comme « le droit à mourir dans la dignité » tout seul... Une association est plus efficace... Que l'on puisse indiquer ses dernières volontés, pas d'acharnement, d'une part, et une aide à mourir dignement, dans l'apaisement. Nous venons au monde sans l'avoir désiré, parfois dans la joie

et le bonheur de parents, lesquels se penchent sur votre berceau, parfois dans une ambiance d'infinie tristesse (souffrance d'une mère, physique mais aussi morale, abandon). Je puis en parler pour en avoir été témoin, qu'à l'heure où nous quittons ce monde nous soit donné d'avoir réconfort et paix. Ce choix est un devoir. Que votre passage à l'Élysée puisse être marqué de cela. Le courage d'un chef d'Etat qui a su respecter ce que souhaite la majorité des Français. Un fichier des dernières volontés réactualisé.

Je vous adresse Monsieur le président, mes remerciements anticipés.
Mireille Fichet-Régent,
Paris 15^e

Une année particulière avec, en janvier, la maladie de mon père, Claude Delhome, et son décès à l'âge de 88 ans le 2 mars 2014. Je voulais vous témoigner de ce moment particulier...

Mes parents, adhérents depuis plusieurs années à l'ADMD, et moi-même l'étant également depuis 2006, la parole a été plus facile sur la fin de vie...

Mais particulièrement, j'ai vécu l'importance et l'appui des directives anticipées dans un moment complexe. Le dimanche 2 mars, la jeune infirmière venue faire les soins, en particulier celui de la pose d'un patch morphinique à mon père, a été très alarmée par la dégradation de son état - avec les roulements de personnel, elle ne l'avait pas vu depuis plus d'un mois - elle a envisagé un transfert aux urgences.

La solution envisagée avec le médecin et en acceptation avec ma mère et mon frère était un transfert en service de soins palliatifs le lundi ou le mardi suivant... sans un passage par les urgences... Cette infirmière ne connaissait pas l'ADMD, mais la lecture de la carte de membre actif de mon père, des directives

anticipées écrites et re-datées, re-signées par mon père avec les vignettes d'adhésions régulièrement collées, a été déterminante dans sa compréhension de la situation et du cadre de choix éthique du patient et de la famille. Elle a été « professionnellement et humainement rassurée » et a accepté le choix et la volonté de finir dignement sa vie que mon père avait régulièrement exprimé et que famille et médecin respectaient.

Quelques heures plus tard, mon père décédait... son visage était paisible...

Nathalie Delhome,
Paris 19^e

Il y a longtemps que je voulais adhérer à cette association. Mais ce que je suis en train de vivre fait qu'il n'est plus question d'attendre. Mon mari est en soins palliatifs pour un cancer du foie détecté en janvier dernier. Le traitement

proposé a dû être interrompu. Ça fait presque sept semaines qu'il est donc sans traitement et qu'on ne peut intervenir, comme ils disent, que « pour son confort ». Il a réclamé haut et fort qu'on l'aide à mourir, m'en a supplié ! Les réponses des professionnels de santé, dévoués certes, sont stupéfiantes et commencent par un rappel de la loi française. Faudra-t-il aller mourir ailleurs comme d'autres y « planquent leur fortune ? ». Il faut être nombreux dans notre association. Mais il faut y être militants, se faire entendre du public, des élus, du corps médical qui, en majorité, se voile la face. Il faut que nos concitoyens aient conscience qu'on vit encore au temps des cavernes, que règne la barbarie. Seule ma colère me tient debout.

Gaby Pallarès,
Montpellier

Comité d'honneur

Au 30 juin 2014

Maurice AGULHON*, historien - Jean AMADOU*, chansonnier - Hugues AUFRAY, chanteur-compositeur - Jean BAUBEROT, fondateur de la sociologie de la laïcité - Etienne-Emile BAULIEU, biologiste - Nathalie BAYE, comédienne - Guy BEDOS, humoriste - Louis BERIOT, journaliste - Pierre BIARNES, ancien sénateur - Marc BLONDEL*, président de la Libre Pensée - Pierre BOURGUIGNON, membre honoraire du Parlement - Antoine BOURSEILLER*, cinéaste - André BRINCOURT, écrivain - Etienne BUTZBACH, ancien maire de Belfort - Michel DEL CASTILLO, écrivain - Noëlle CHÂTELET, écrivaine - Frédéric CHAUSSOY, médecin de Vincent Humbert - Hélène CIXOUS, écrivaine - François de CLOSETS, écrivain - Yves COCHET, ancien ministre, député européen - Christiane COLLANGE, écrivaine - André COMTE-SPONVILLE, philosophe - Boris CYRULNIK, philosophe - Régine DEFORGES*, écrivaine - Bertrand DELANOË, ancien maire de Paris - Danielle DELORME, comédienne - Mylène DEMONGEOT, comédienne - Marc-Alain DESCAMPS, professeur de psychologie - Muguette DINI, sénatrice - Mireille DUMAS, journaliste - Laurent FABIUS, ancien premier ministre, ministre - Dominique FERNANDEZ, écrivain - Jean FERNIOT*, journaliste - Viviane FORRESTER*, écrivaine - Irène FRAIN, écrivaine - Yves GALIFRET*, professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie - Bruno GACCIO, humoriste - Pierre-Gilles de GENNES*, physicien, prix Nobel - Françoise GIROUD*, ancienne ministre, écrivaine - Jean-Pierre GODEFROY, sénateur - Benoîte GROULT, écrivaine - Roger HANIN, comédien - Albert JACQUARD*, biologiste - Mireille JOSPIN*, sage-femme - Nelly KAPLAN, cinéaste - Léonard KEIGEL, cinéaste - Patrick KESSEL, journaliste - Simonne* et Jean LACOUTURE, écrivains - Bernadette LAFONT*, comédienne - Philippe LAZAR, professeur, fondateur du Comité national de bioéthique dans les sciences de la vie et de la santé - Marylise LEBRANCHU, ministre - Charles LIBMAN, avocat - Paul LOMBARD, avocat - Jacques MAILHOT, chansonnier - Noël MAMERE, député - Marcel MARECHAL, metteur en scène - Henriette MARTINEZ, députée honoraire - Véronique MASSONNEAU, députée - Bruno MASURE, journaliste - Catherine MATAUSCH, journaliste - Albert MEMMI, écrivain - Véronique NEIERTZ, ancienne ministre - Michel ONFRAY, philosophe - Marcel OPHULS, cinéaste - Geneviève PAGE, comédienne - Emile PAPIERNIK-BERKHAUEUR*, professeur de médecine - Jean-Claude PECKER, professeur honoraire au Collège de France - Gilles PERRAULT, écrivain - PIEM, dessinateur - Michel POLAC*, journaliste - Micheline PRESLE, comédienne - Claire QUILLIOT*, veuve de l'ancien ministre Roger Quilliot - Christian RAUTH, acteur - Hubert REEVES, astrophysicien - Michel ROCARD, ancien premier ministre - Claude SARRAUTE, journaliste - SINÉ, dessinateur - STONE, chanteuse - Margie SUDRE, ancienne ministre - Pierre SUDREAU*, ancien ministre, préfet - George TARER-TACITE, personnalité éminente guadeloupéenne - Bernard THEVENET, vainqueur du tour de France, commentateur TV - Michel VERRET, sociologue - Elie WOLLMAN*, sous-directeur honoraire de l'Institut Pasteur - Françoise XENAKIS, journaliste. [* décédé(e)s]



L'empereur de toutes les maladies

UNE BIOGRAPHIE DU CANCER

SIDDHARTHA MUKHEJEC - FLAMMARION

Brillant oncologue américain d'origine indienne, son récit lui a valu le prix Pulitzer de l'essai en 2011. Il vient d'être traduit en France.

Le cancer existe depuis 4000 ans. Passé longtemps inaperçu aux temps de la peste, du typhus « *il n'est devenu commun que lorsque les autres causes de décès ont été elles-mêmes éradiquées* ». Il explose au XX^e siècle ; il occupe le second rang après les maladies cardiaques. Après avoir fait l'historique de ce fléau, l'oncologue nous donne des raisons d'espérer : la genèse du cancer est mieux connue et les thérapies sont de plus en plus ciblées.



Et pourtant la vie doit continuer

BERNARD REBAUD
ÉDITIONS DU PANTHÉON

À la suite d'un accident tout bascule pour l'auteur atteint d'une maladie dégénérative. C'est son combat qu'il nous fait suivre alors que, jeune et sportif, rien ne le préparait à affronter « *une vie qui ne sera jamais plus normale*. » Des textes de chansons rythment son récit. Confronté quotidiennement aux difficultés (aménagement de la maison par exemple) il se rend très vite compte que c'est la personne handicapée qui doit s'adapter à la société. Un témoignage bouleversant.



Mourir délibérément

FRANÇOIS GALICHET
PRESSES UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

PRESSES UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

L'auteur tente d'éclairer toutes les questions qui nous préoccupent, en s'appuyant sur la pensée de grands auteurs : Pascal, Spinoza, Kant, Nietzsche, Lévinas. On peut penser que, dans quelques années, les arguments contre la liberté de mourir paraîtront aussi dérisoires que les arguments d'autrefois contre la prise en charge de la souffrance.

Faut-il mourir à temps ? En s'appuyant sur Kant et Nietzsche, faut-il s'opposer au suicide comme contraire au principe suprême du devoir selon Kant ? Ou faut-il le défendre comme le dit Nietzsche qui, de plus, recommande de « *mourir fièrement quand il n'est plus possible de vivre fièrement* » ?

Y a-t-il un juste moment pour mourir ? Ne serons-nous pas contraints « *d'agir trop tôt pour ne pas agir trop tard* » ? Il faut assumer le paradoxe : « *Les raisons qui me font appréhender la mort comme un scandale me conduiront à la vouloir comme unique issue d'un scandale tout aussi radical* ».

La transcendance de la mort n'exclut pas la possibilité de choisir la mort au terme d'un examen réfléchi des raisons de vivre ou de ne pas vivre.

L'auteur propose une éthique du bien mourir, une mort délibérée qui demande réflexion et jugement. C'est un exercice de réflexibilité : on évalue ce que l'on veut, ce que l'on a atteint. On récapitule sa vie.



Protégez vos proches.

OFFREZ-LEUR CE BULLETIN D'ADHÉSION

À RENVoyer À L'ADMD, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT : ADMD • 50, RUE DE CHABROL - 75010 PARIS • TÉL. : 01 48 00 04 16

Je soussigné(e),

Nom Prénom

Adresse complète

Téléphone Date de naissance

Courriel@.....

Profession (ou ex-profession)

Comment nous avez-vous connus ? (s'il s'agit d'un adhérent, merci de nous indiquer son numéro d'adhérent : |_|_|_|_|_|_|_|)

Ayant pris connaissance de l'objet de l'association, sollicite mon admission comme membre de celle-ci.

Fait à :
le :

Signature :



Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement sur le site internet : www.admd.net
Règlement par CB en mode sécurisé par la Caisse d'Épargne.

Cotisation annuelle : 26 €.

Cotisation "jeunes" (jusqu'à 35 ans) : 5 €.

Cotisation "duo" (2 personnes vivant à la même adresse) : 47 €